

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2022-09-990

Objet : règlementant les emplacements de stationnement en faveur des personnes handicapées

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2213-1 et suivants,
Vu le code de la route et notamment l'article R417.11,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiées,
Vu la loi n°2015-300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement,
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 fixant le modèle de carte de stationnement pour personnes handicapées, prévu à l'article R.241-20-2 du code de l'action sociale et des familles,
Vu le Code de la route article R 411-8,
Considérant qu'il est nécessaire de prendre un nouvel arrêté municipal afin de respecter la réglementation en vigueur et d'y intégrer les nouveaux emplacements de stationnement mis en place sur la commune en faveur des Personnes à Mobilité Réduite « PMR »,

ARRÊTE

Article 1 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2022-01-198 du 28 janvier 2022.

Article 2 : Réglementation

Des emplacements de stationnement réservés aux véhicules transportant des personnes handicapées sont matérialisés aux endroits suivants : confère le tableau ci-dessous.
Les utilisateurs de ces places handicapées doivent être porteurs d'une carte de stationnement de modèle Carte Européenne de Stationnement ou Carte de Mobilité Inclusion (CMI) stationnement.
Cette carte doit être en cours de validité et obligatoirement apposée sur le pare-brise.

Article 3 : Durée du stationnement

La durée de stationnement sur voirie des personnes handicapées, titulaires de la carte de stationnement, est limitée à 12 heures consécutives.

Article 4 : La signalisation réglementaire horizontale et verticale sera mise en place aux emplacements prévus à l'article 2 par les services techniques municipaux.

Article 5 : Délai et voies de recours

Le présent arrêté, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de son affichage. Soit d'un recours gracieux auprès du maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze, qui dispose d'un délai de deux mois pour y répondre. Soit directement sans recours gracieux, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai précité. L'exercice d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (un silence gardé de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Article 6 : Monsieur le Commandant de la Police nationale, Monsieur le Chef de Service de la Police municipale, Monsieur le Directeur Général des services et toute personne de la force publique sont chargés de l'application du présent arrêté.

Nature voie	Nom voie	Adresse	Nbre de places
Allée	des Cyprès	face entrée 2, 3, 5, 7, 10	5
Allée	des Muriers	n°1 dans le parking	1
Allée	des Thuyas	près containers	1
Avenue	Alphonse-Daudet	face au n°162 immeuble le Mistral	1
Avenue	du Général de Gaulle	n°35 + n°7 cabinet médical	2
Avenue	du Bordelet	face au collège	2
Avenue	Eugène-Thome	devant ESAT Véronique	2
Avenue	Jean-Perrin	n°3 et 43	2
Avenue	Vigan-Braquet	Centre social n°637(1), parking église (1), parking salle des Eyrieux (8), square Desnos (2)	12
Boulevard	Théodore-Lacombe	face au n°18 (fleuriste)	1
Chemin	de Capite	face au n°13, n° 10	2
Chemin	de Lagaraud	face au n°63 (matériel médical), et résidence	2
Allée	des Platanes	Escanoux tour G1	2
Rue	Racine	Escanoux tour C (2), parking CAF (1), salle multiculturelle (1)	4
Place	Flora-Tristan	Centre culturel Léo-Lagrange (2), Piscine (1)	3
Place	du Cours Ladroit	au droit du transfo (2), banque C.A (1), partie basse côté ouest (2)	5
Descente	des Perrières	parking lavoir	4
Parking	du Mont-Cotton	Partie haute	5
		Partie basse à droite de l'entrée de la mosquée	1
Chemin	du Cartonnage	Centre médico psychologique	1
Place	du Posterlon	côté Est	1
Place	Salvador-Allende	côté école Ste Marie	1
Place	Bertin-Boissin	face coiffeur immeuble le Camargue, face au pressing Net à Sec	2
Place	de la Crèche	entrée 3 et 4	2
Place	de la Vierge	Entrée de l'église	1
Place	Guy-Coutel	n°1 et 2	2
Place	Jean-Jaurès	n°11 face à la BNP	1
Place	Pierre-Boulot	côté coiffeur immeuble le Camargue (1), face pharmacie rue Carcaixent (1), face à la police municipale (1)	3
Place	Urbain-Richard	Côté rue Joseph-Arène	1
Rue	Souchon	Devant la Casa	1
Placette	Saint-Bernard		1
Rue	Albert-André	bas place Mallet	1
Rue	Conti	n°38	1

Rue	de Braunfels	Parking Tour B	1
Rue	de Feltre	Entrée 1 et 4	2
Rue	de la Coronelle	n°4 et 6 (côte à côte)	2
Rue	de la Plaine	n°18	1
Rue	de l'Hospitalité	n°3 et 4	2
Chemin	des Ecoliers	au droit de l'école	2
Allée	du Quartier	devant l'entrée du cimetière sur le parking	1
Rue	des Jardins du Souvenir	Résidence Daudet n°3 + parking des douanes	2
Rue	des Sorbiers	près des containers	1
Rue	du Casino	n°22 devant le centre médical des Estouzilles	1
ave	du Mail	face à la banque (2), face au n°4, face n°8	4
Rue	Gentil	face n°2 et 4	2
Rue	Louis-Thomas	côté poste face agence la Big	1
Rue	Pascal-Jourdan	n°22, angle Léon-Alègre	1
Rue	des Remparts du collège	Placette angle rue Ste Anne	1
Jardin	des Pénitents	parking	1
Place	des Teinturiers	parking	1
Place	Saint-Victor	Face n°1	1
Avenue	de la Mayre	Parking Centre Mendès France	3
Rue	du 11 Novembre 1918	Parking du CCAS	2
Rue	du Moulinet	n° 5, fond du parking derrière école Jean-Jaurès	1
Chemin	Moulin de la Tour	Parking Euzéby	3
Rue	Cyprien-Granier	n°2	1
Avenue	Delattre de Tassigny	Parking boulo-drome	4
Rue	de la Lionne	Résidence PSR	1
Avenue	de l'Ancyse	centre des Impôts (1)	1
Rue	des Tilleuls	n°1 entrée E (3), n°3 entrée F(1)	4
Impasse	Lagaraud	n°1	1
Impasse	des Glycines	n°13	1
Rue	du Parc	Face au parking Kiabi (1), n° 11 centre médical (4), face centre hémodialyse (3)	8
Avenue	Fontresquières	n°85 Ecole infirmières	1
Avenue	de l'Hermitage	n°53 services techniques mairie	1
Rue	des Cigales	Centre médical	2
Rue	André-Penchenier	Parking polyclinique Lagaraud devant ORL	1
Chemin	de Bourdilhan	face n° 817	1
Rue	Alban-Broche	Bâtiment les Cormiers face entrée n° 2	3
Rue	des Violettes	n°6 au droit du centre IME	2
place	Louis-Gardes	rue du Cinquantenaire de la Libération, devant école Jean-Jaurès	1
Rue	Jean-Nougier	devant pharmacie Preiss (1), allée centrale (1), devant l'ostéopathe (1), face résidence (1)	4
Place	Jean-Jean	Proximité du fleuriste	1

Envoyé en préfecture le 01/09/2022

Reçu en préfecture le 01/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 030-213000284-20220901-2022_09_990-AR

Rue	des Peupliers	face n°5 et 8	2
Place	de la petite fontaine		1
Rue	des Aubépines	Parking (2) + entrée F	3
Avenue	du Bordelet	Face école du Ventadour	2
Avenue	de la Roquette	Aire accueil des gens du voyage	1
Rue	de la Citadelle	devant Mas Careyron	2
Rue	Léon-Blum	devant lycée Gérard-Philippe	1
Place	Léon-Jouhaux	Proximité école Jules-Ferry	1
Allée	du Quartier	Sur le parking, devant le portail d'accès du nouveau cimetière	1

Fait à Bagnols sur Cèze, le 01 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Yves CHAPELET

